

**DÉPOSEZ
VOS NOUVELLES
AVANT LE
16 FÉVRIER 2025**

**SUR LE SITE INTERNET
DU CONCOURS**

*concoursdenouvelles.
normandielivre.fr*

**OU ENVOYEZ-LES À
NORMANDIE LIVRE & LECTURE
UNICITÉ, 14 rue Alfred Kastler,
CS 75438, 14054 Caen Cedex 4**

**REMISE DES PRIX
LE 13 MAI 2025**

Suivez-nous sur :



#concoursnouvelles2025



**Tous les papiers
se trient et se recyclent**



CONCOURS DE NOUVELLES

L'INATTENDU

PROPOSÉ PAR NORMANDIE LIVRE & LECTURE,
en partenariat avec la région académique Normandie.

Conception graphique: Lara Spelberg

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ART. 1 OBJET DU CONCOURS

Normandie Livre & Lecture (N2L), association dont le siège est situé à UNICITÉ, 14 rue Alfred Kastler, CS 75438, 14054 Caen Cedex 4, organise, à partir du **premier octobre deux mille vingt-quatre** (01/10/2024) à minuit, et jusqu'au **seize février deux mille vingt-cinq** (16/02/2025) à minuit, un concours de nouvelles, **jeu gratuit et sans obligation d'achat**, sur le thème : «**Linattendu**». La contrainte d'écriture proposée par l'auteur Patrick Bard est la suivante : deux personnes que rien ne prédisposait à se retrouver ensemble, voire que tout opposait, se retrouvent face à une situation qui les oblige à se montrer solidaires. Votre nouvelle racontera comment ils ont dû se rapprocher pour l'affronter ensemble.

Le règlement du concours est déposé à l'étude Actojuris, commissaire de justice associé, dont le siège social est situé 4 avenue Père Charles de Foucauld, 14000 Caen.

ART. 2 CATÉGORIES DE CONCOURS

Le concours est divisé en deux catégories : catégorie «adultes» et catégorie «jeunes». La catégorie «adultes» est ouverte aux personnes physiques âgées de plus de 18 ans. La catégorie «jeunes» est ouverte aux lycéens et lycéennes des classes de Seconde, Première, Terminale des filières générales, technologiques et professionnelles. Il pourra être demandé par l'organisateur à tout candidat dans la catégorie «jeunes» de justifier de sa situation scolaire par la production de sa carte de lycéen en cours de validité. Tout lycéen ou toute lycéenne de plus de 18 ans, pourra candidater dans la catégorie «jeunes» (à l'exclusion dans ce cas de la catégorie «adultes») s'il peut justifier de la poursuite de sa scolarité en produisant sa carte de lycéen valide pour l'année en cours. Au sein d'un même foyer, plusieurs candidatures dans les catégories «jeunes» et «adultes» sont admises.

ART. 3 LE CALIBRAGE DU TEXTE

La nouvelle doit au minimum comporter **7500 signes** (espaces et ponctuation compris) et ne doit pas excéder **quinze mille signes** (espaces et ponctuation compris). Pour faciliter la lecture, les nouvelles doivent impérativement être **dactylographiées** sur un format A4. Le choix de la police de caractère et sa taille est libre. Les pages ne doivent être **ni agrafées, ni attachées**.

ART. 4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La nouvelle doit être une **œuvre originale non publiée, sans contrat d'édition à venir, écrite en français et comportant un titre**. La nouvelle doit être écrite par son auteur **individuellement**, et ne doit s'inspirer ni directement ni indirectement d'un texte déjà publié. **Pour garantir l'anonymat des textes, les nouvelles ne seront pas signées et chaque participant devra indiquer sur une feuille dactylographiée ses coordonnées** (nom, prénom, adresse (rue, code postal, ville), téléphone, e-mail), le titre de la nouvelle, la catégorie dans laquelle il concourt («jeunes» ou «adultes») et pour la catégorie «jeunes» le nom de son établissement scolaire. Une nouvelle qui parviendrait sans coordonnées, ou avec des coordonnées incomplètes ou illisibles, serait déclarée «hors-jeu». **Les participants de moins de dix-huit ans devront joindre l'autorisation de leur représentant légal** (parents ou tuteur).

ART. 5 DATE LIMITE DE DÉPÔT DES NOUVELLES

La date limite de participation est fixée au **seize février deux mille vingt-cinq** (16/02/2025) à minuit. La participation sera enregistrée par le dépôt en ligne de la nouvelle sur le site du concours de nouvelles

concoursdenouvelles.normandielivre.fr ou par l'envoi postale avant cette date, le cachet de la poste faisant foi.

Les nouvelles envoyées par la poste sont à adresser à : Normandie Livre & Lecture, UNICITÉ, 14 rue Alfred Kastler, CS 75438, 14054 Caen Cedex 4.

Il ne pourra être réclamé aucun remboursement des frais d'affranchissement.

Le dépôt physique n'est pas accepté. Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux participants.

ART. 6 RÔLE ET CONSTITUTION DU JURY

Le jury sera composé de professionnels des métiers du livre et de membres de la région académique Normandie. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

ART. 7 LES PRIX

Le gagnant de la catégorie «adultes» et le gagnant de la catégorie «jeunes» se verront remettre chacun un chèque d'un montant de deux cents euros. Le gagnant du «prix de la meilleure intrigue», dans la catégorie «jeunes», se verra remettre un bon d'achat de cent euros utilisable dans une librairie indépendante de son secteur. Si la personne ne peut se déplacer physiquement pour la remise des prix, le chèque ou le bon d'achat lui sera envoyé par courrier, en lettre recommandée avec accusé de réception. Cette procédure sera renouvelée une fois en cas de non-réclamation du chèque ou du bon d'achat. Si les deux recommandés avec accusés de réception reviennent non distribués à N2L, l'argent sera consigné entre les mains d'un commissaire de justice pendant un an puis sera distribué à une association œuvrant pour le développement du livre et de la lecture. Le bon d'achat sera remis en jeu si l'organisateur réitère l'opération.

ART. 8 REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le **mardi treize mai deux mille vingt-cinq** (13/05/2025) au cinéma le Café des Images d'Hérouville-Saint-Clair (14).

N2L contactera les lauréats - et **uniquement les lauréats - par courrier, quinze jours avant la remise des prix, en les contactant aux coordonnées qu'ils auront communiquées pour les avertir de l'heure de l'événement.**

ART. 9 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisateur, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'acceptation du présent règlement.

ART. 10 DROIT DE RECTIFICATION

DES INFORMATIONS

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande écrite à l'adresse du concours.

ART. 11 ANNULATION DU CONCOURS

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, modifier, écourter, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

ART. 12 DÉPÔT ET COPIE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé en l'étude selar! Actojuris, commissaire de justice associé, 4 avenue Père Charles de Foucauld, 14000 Caen, où il peut être consulté.

Il est également possible de le télécharger sur le site du concours de nouvelles de Normandie Livre & Lecture :

concoursdenouvelles.normandielivre.fr